

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de ANDORNAY

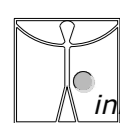
Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 06.06.2016
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement



Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Beançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

*Origine cadastre (C) - DGFiP - Droits de l'Etat réservés - 2012 *
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
- Ani Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations.
- Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captages.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captages.

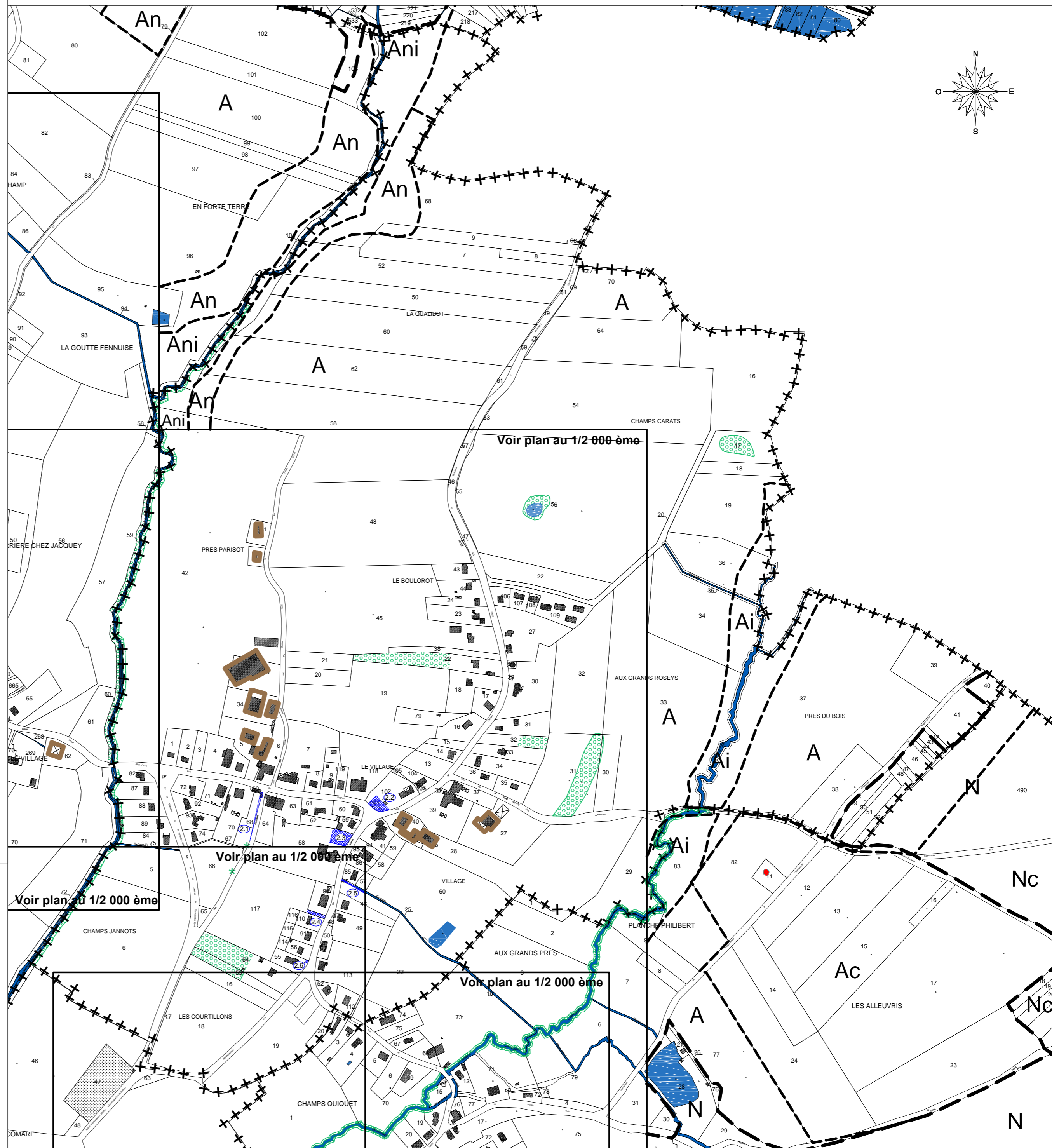
●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.

▭ Exploitations agricoles.

① Emplacements réservés et numéro d'opération.

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger

■ Cours d'eau, plans d'eau.
* Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
2.1	Elargissement voirie	Commune	134 m ²
2.2	Création espace public (parking)	Commune	488 m ²
2.3	Accès à la zone 2AU	Commune	779 m ²
2.4	Accès à la zone agricole	Commune	188 m ²
2.5	Chemin d'entretien du fossé	Commune	67 m ²
2.6	Canalisation eau potable	Commune	18 m ²